Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 26 (1979)
Heft: 3

Werbung

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

gues années d'expérience en matière de secours en cas de catastrophes naturelles, car elle participe depuis longtemps aux actions internationales de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. La CRS dispose à cet effet d'un dépôt central de matériel qui permet d'envoyer rapidement de grandes quantités de matériel dans les régions en détresse.

Le corps suisse de volontaires appelés à porter des secours à l'étranger a été créé en vue d'élargir l'entraide humanitaire sur le plan mondial. Ce sont spécialement les pays en voie de développement qui en bénéficient. Il s'agit d'une œuvre de solidarité humaine, nul ne pouvant décemment rester indifférent au sort des victimes de conflits armés ou de catastrophes naturelles. Dans ses rapports avec l'étranger, la Suisse ne doit pas simplement se prévaloir de sa neutralité, elle doit prouver qu'elle applique également le principe de la solidarité. Il est indéniable que le système choisi présente l'avantage d'être flexible. Au lieu de disposer d'un contingent fixe de secouristes permanents, la Suisse s'adapte aux circonstances en ayant recours à des volontaires constitués en détachements équipés d'une manière appropriée. Leurs effectifs s'élèvent actuellement à mille personnes environ, hommes et femmes exerçant les métiers les plus divers. C'est dans ce réservoir que sont puisées les personnes appelées à intervenir à l'étranger. Ce «système des unités de montage» permet d'enrôler dans l'équipe les spécialistes nécessaires (médecins, ingénieurs et techniciens, interprètes, etc.).

Ainsi qu'on l'a relevé plus haut, il est essentiel de pouvoir disposer rapidement des quantités voulues de matériel de secours (produits alimentaires, couvertures de laine, médicaments), ainsi que du matériel de corps et de l'équipement personnel des volontaires. Les secours en cas de catastrophe à l'étranger disposent de stocks qui peuvent être complétés par ceux de la CRS et de l'armée. Cette dernière peut également mettre à disposition des véhicules et des hélicoptères. Il faut évidemment mettre en place tout un appareil administratif qui devrait fonctionner rapidement. Chaque cas doit en outre être réglé sur le plan diplomatique.

Les détails d'ordre financier n'entrent pas dans le cadre de cet article. Il importe cependant de savoir que la Confédération assume les frais de ses propres actions et qu'elle participe de façon appropriée aux dépenses des organisations qui portent des secours (par exemple affrétage de grands avions pour le transport de personnes et de matériel).

Dépenses

Les «secours en cas de catastrophe à l'étranger» ne représentent qu'une partie de l'aide que la Suisse apporte à des pays étrangers, notamment aux Etats en voie de développement. Ils disposent de crédits figurant sous la rubrique «Coopération au développement et aide humanitaire», la haute surveillance incombant au Département politique. En 1976, le crédit disponible pour les secours en cas de catastrophe s'est élevé à 32 millions de francs. La Confédération, la CRS et les autres organisations d'entraide dépensent bien davantage pour l'aide au développement et les actions humanitaires de tout genre que la Suisse organise chaque année. En 1976, la Confédération, à elle seule, a versé presque 107 millions pour l'Europe, l'Afrique, l'Amérique, l'Asie et l'Océanie. A cette somme se sont ajoutés les quelque 85 millions récoltés par la Swissaid, organisation faîtière de toutes les œuvres de secours de Suisse. Il faut encore mentionner les montants que les cantons et les communes versent chaque année pour l'aide humanitaire et l'aide au développement. En 1976, ils se sont élevés à 2,6 millions pour les cantons et à 2,8 millions pour les communes.

En 1976, les pouvoirs publics (Confédération, cantons et communes) ont versé en tout quelque 280 millions de francs pour l'aide au développement et les actions humanitaires dans le monde entier, soit quelque 210 millions pour des secours bilatéraux et le reste pour des secours multilatéraux. Ce dernier terme s'applique en général aux organisations de l'ONU soutenues par des contributions du Département politique (coopération technique). Lorsque le responsable suisse organise une action directement avec le pays qui en bénéficie, on parle d'action bilatérale. En 1976, l'aide officielle (Confédération, cantons et communes) a représenté 0,19 % et l'aide privée 0,06 % (environ 145 millions de francs) du produit national brut de la Suisse.

Perspectives

Comme toutes les organisations nouvellement créées, les secours en cas de catastrophe à l'étranger ont fait des expériences instructives. Il s'est avéré juste de séparer la partie logistique de la partie opérationnelle. La première s'occupe par exemple de l'aide financière et des produits alimentaires (Section des œuvres d'entraide internationale), la seconde de la formation de corps de volontaires et de l'organisation de l'action d'entraide (Section de secours en cas de catastrophe à l'étranger). Cette dernière applique notamment le principe selon lequel une aide rapide est une double aide. Il convient de relever que les actions entreprises à ce jour ont eu des résultats qui font bien augurer de l'avenir.

Megaphon TM-22/Z

Das Spitzenprodukt für den Zivilschutz. Mit 20 Watt Ausgangsleistung! Komplett mit Lautstärkeregler, 1 Satz Batterien UM-2 und Tragriemen.

Mikrophon: dynamisch
Abmessungen: ∅ 22 cm, L 36 cm
Gewicht: 1,7 kg

Preis: Fr. 145.–/Stück
(exkl. WUST)
(inkl. Batterien)

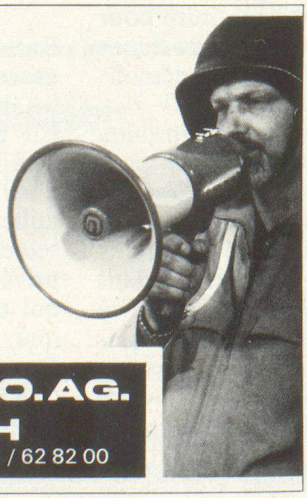

SEYFFER + CO. AG.
8048 ZÜRICH
Abt. Industrie-Electronic Tel. 01 / 62 82 00

KRÜGER
protège
abris anti-aériens
et de protection civile
contre l'humidité
Krüger+Co. 9113 Degersheim
En cas d'urgence: Téléphone 071 54 15 44 et
3117 Kiesen BE Tél. 031 98 16 12
1052 Le Mont-sur-Lausanne Tél. 021 32 92 90